



métropole
ROUEN NORMANDIE



Révision du POS en PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (débatu le 19/12/2014)



REVISION DU POS EN PLU :

Prescrite le 14 avril 2014
Enquête publique du 10/04/2017 au 12/05/2017 (inclus)
Approbation par délibération du 09/10/2017

CACHET :

Geo
Dev



SOMMAIRE

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le contenu du PADD

La méthodologie appliquée

Les enjeux du diagnostic

Les objectifs démographiques

Le potentiel territorial

La vision des élus du devenir communal

Les orientations

Habitat et fonctionnement urbain

Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer les centralités

Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune

Conforter l'offre en équipements et services publics

Transport et déplacements

Sécuriser le réseau viaire actuel

Compléter le réseau de cheminements doux

Encourager le développement des transports collectifs

Activités économiques

Pérenniser l'activité agricole

Valoriser les spécificités de l'activité communale

Paysage et patrimoine

Conforter l'identité rurale d'une commune de la Vallée du Robec

Préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels

Environnement

Préserver et valoriser les ressources

Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques



Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le contenu du PADD

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est déterminé par l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

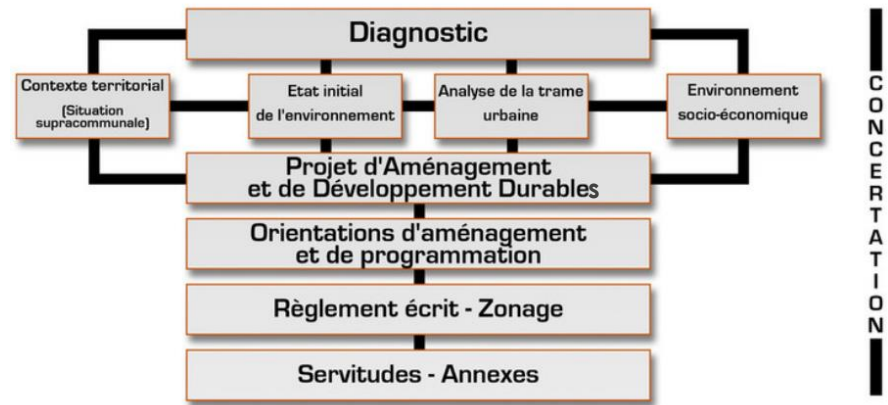
- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

Le PADD est une pièce incontournable du document d'urbanisme et permet de structurer le projet communal en vue d'une organisation générale du territoire. Le PADD constitue la **feuille de route du document d'urbanisme** et synthétise le projet politique du conseil municipal pour la commune à une **échelle temporelle de 10 ans**. Il s'agit d'un document simple et non technique, **accessible à tous les citoyens**, qui permet un débat clair au sein de la collectivité.

METHODE D'ELABORATION DU PLU





Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La méthodologie appliquée

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Saint-Martin-du-Vivier a été élaboré selon une méthodologie structurée autour de trois points d'étapes :

- ✓ **La prise en compte des enjeux du territoire** qui ont été mis en avant lors de la phase de diagnostic communal ;
- ✓ **L'identification des contraintes** qui impactent le territoire de Saint-Martin-du-Vivier. Un travail de recensement, de hiérarchisation et de cartographie des contraintes à l'aménagement a été mené ;
- ✓ **L'intégration au PADD des préconisations des élus.** Un questionnaire de prospective territoriale a été transmis aux élus afin que chacun d'entre eux donnent sa vision du territoire communal à une échelle temporelle de 10 ans. Le dépouillement des questionnaires a permis d'identifier les grandes pistes de travail définies dans le PADD.

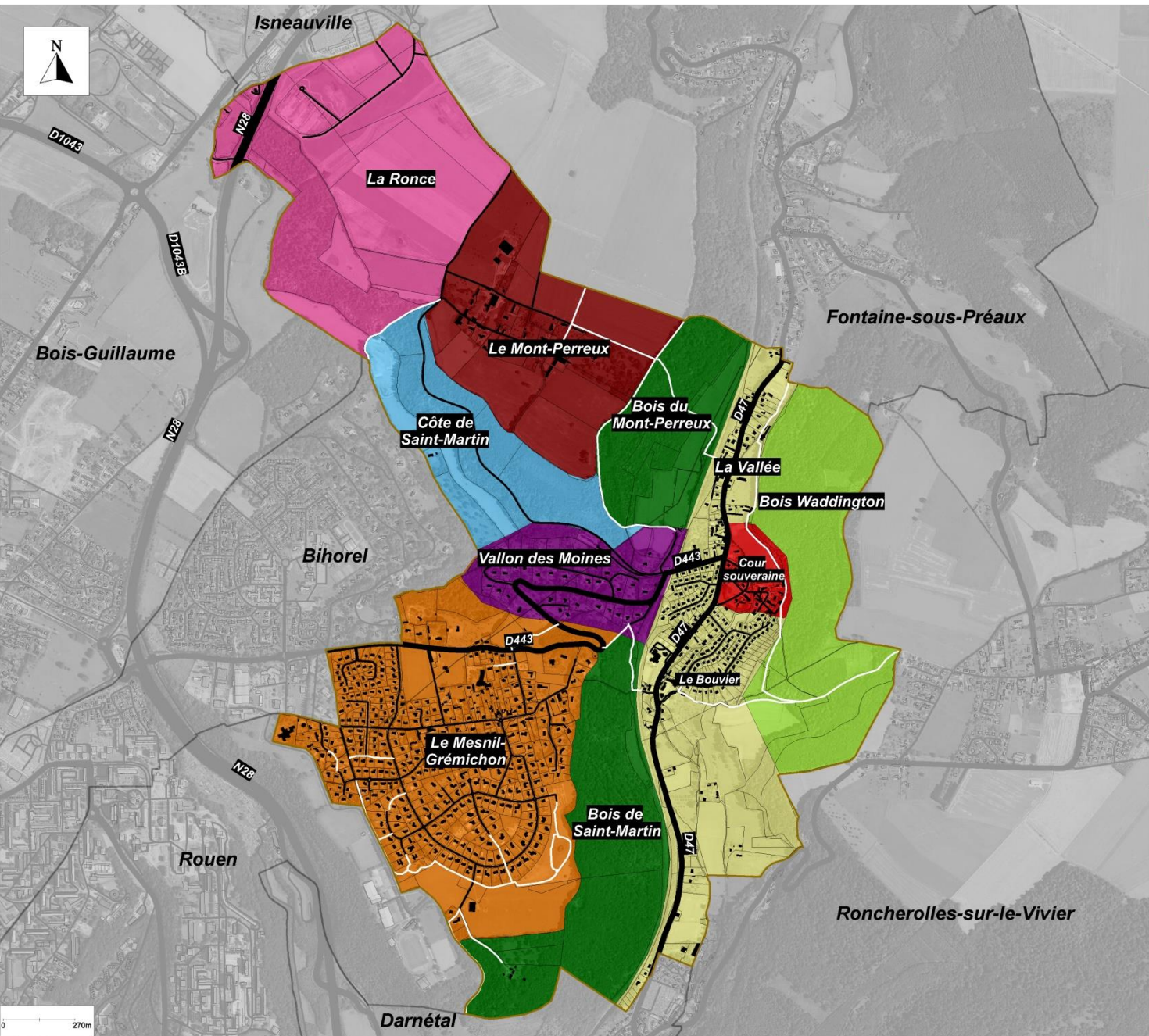
Le PADD présente le projet communal pour les années à venir :

- exprime les éléments du projet communal sur lesquels la commune souhaite s'engager ;
- fixe la stratégie urbaine dans un souci de développement durable.

METHODE D'ELABORATION DU PADD





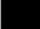


Le détail de cette méthodologie est présenté dans le volume 2 du rapport de présentation.



Commune de SAINT-MARTIN-du-VIVIER

Contexte territorial

Hameaux et lieux-dits

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Bâti
-  Réseau viarie
-  Cheminement doux

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données "réseau viarie" - Mairie de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation & Conception GeoDev - Septembre 2016
 © IGN-PARIS Novembre 2012, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®



Du diagnostic au PADD



- ✓ Le contexte territorial ;
- ✓ L'évolution urbaine et historique ;
- ✓ L'environnement socio-économique ;
- ✓ L'état initial de l'environnement.

Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme est structuré autour de **quatre principaux chapitres** :

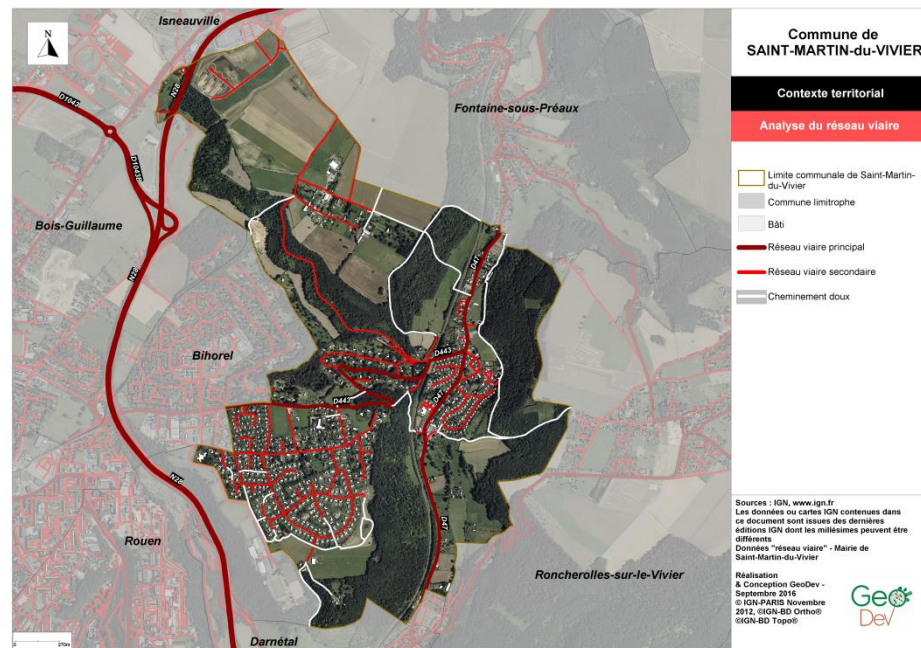
- ✓ Le contexte territorial ;
- ✓ L'évolution urbaine et historique ;
- ✓ L'environnement socio-économique ;
- ✓ L'état initial de l'environnement.

Le PADD doit permettre d'apporter des réponses aux enjeux stratégiques identifiés dans le diagnostic.

Les principaux enjeux du diagnostic sont rappelés ci-après :

✓ Le contexte territorial

- >> **Collaborer avec la Métropole Rouen Normandie en vue de développer le territoire**
- >> **Intégrer les orientations des documents supra-communaux dans le document d'urbanisme (DTA, SDAGE, SAGE, SCoT, PLH, PDU, PCET, etc...)**
- >> **Assurer le développement urbain d'une commune périurbaine proche de Rouen**
- >> **Conserver la qualité de la voirie communale et les capacités de stationnement sur le territoire**
- >> **Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture solo**
- >> **Valoriser et étendre l'espace piéton**
- >> **Compléter le réseau de cheminements doux et les boucles de randonnée**



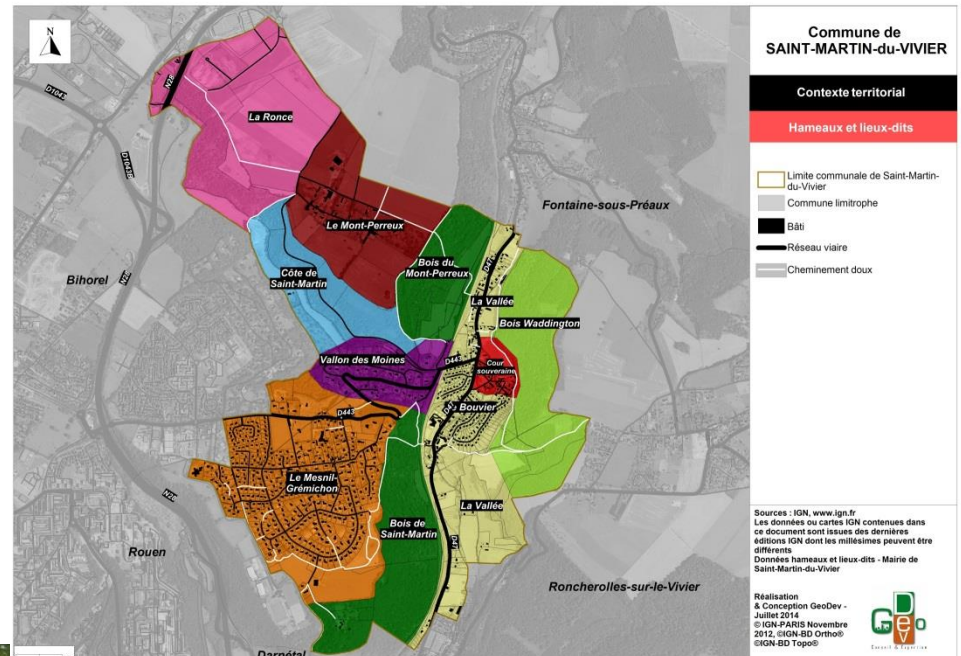


Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

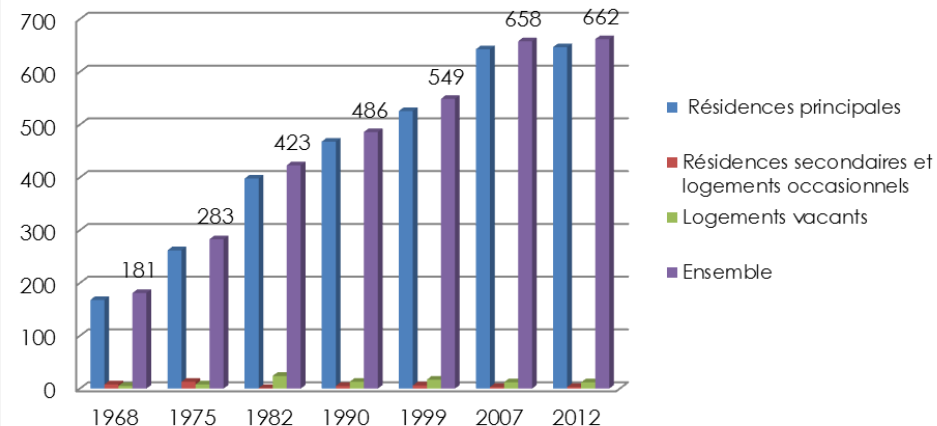
Les enjeux du diagnostic

✓ L'évolution urbaine et historique

- >> **Préserver la qualité de vie offerte sur Saint-Martin-du-Vivier et valoriser l'identité communale**
- >> **Poursuivre les réflexions engagées en termes de consommation de l'espace et de structuration urbaine**
- >> **Limiter l'étalement urbain et la consommation des espaces agricoles et naturels à la périphérie de la tache bâtie**
- >> **Identifier et préserver les éléments du patrimoine bâti**
- >> **Conserver l'image de village de charme de la commune**
- >> **Limiter l'effet de barrière entre la vallée et le plateau**
- >> **Diversifier l'offre de logements pour garantir un meilleur rendement des terres constructibles**



Evolution du parc de logements à Saint-Martin-du-Vivier entre 1968 et 2012





Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

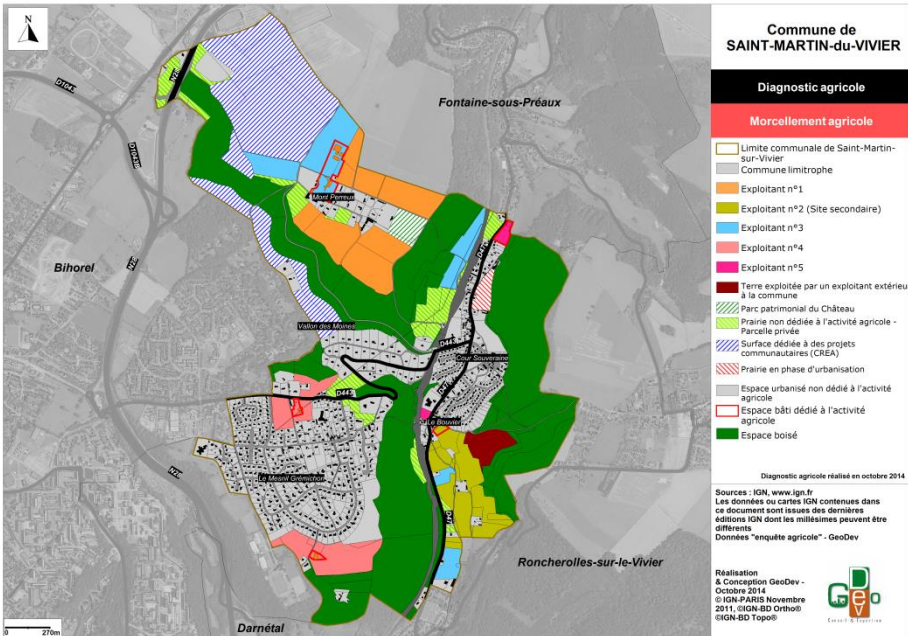
✓ L'environnement socio-économique

- >> Intégrer les objectifs de production de logements du PLH
- >> Adapter les formes urbaines aux besoins des futurs habitants
- >> Favoriser la mixité sociale
- >> Pérenniser l'activité agricole
- >> Soutenir l'activité économique sur la commune ;
- >> Renforcer le bourg comme lieu de vie
- >> Anticiper les besoins des futurs habitants en dédiant de nouveaux secteurs à la construction d'équipements communaux

Evolution de la taille des ménages à Saint-Martin-du-Vivier						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,14	3,51	3,44	3,09	2,82	2,77	2,65

Evolution de la taille des ménages au sein de la Métropole Rouen Normande						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,21	2,98	2,72	2,57	2,40	2,26	2,18

Evolution de la taille des ménages dans le département 76						
1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
3,26	3,06	2,83	2,69	2,51	2,37	2,29

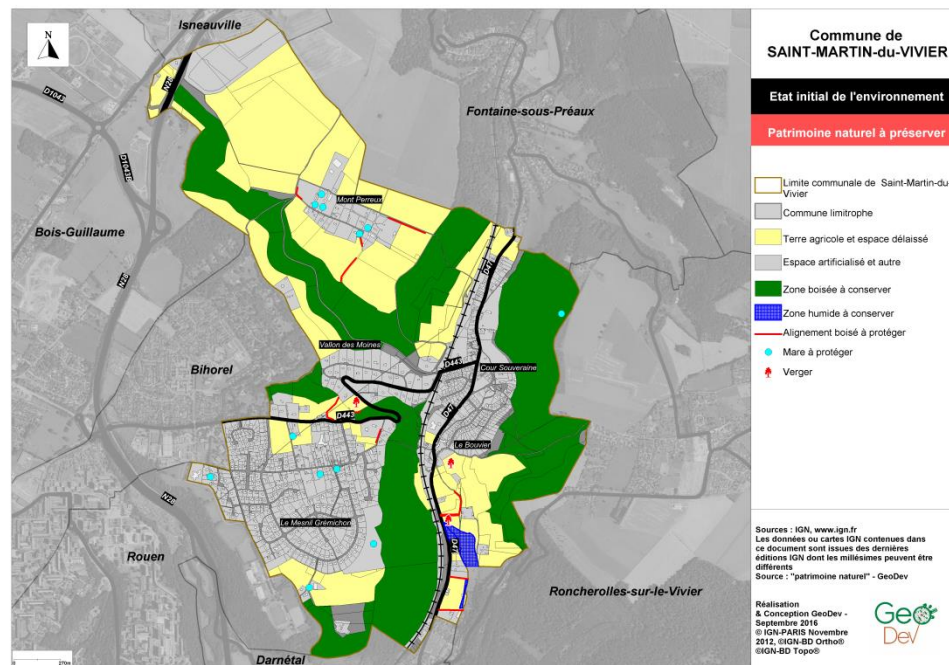


Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les enjeux du diagnostic

✓ Etat initial de l'environnement

- >> Adapter le projet communal en fonction de la capacité des réseaux
- >> Préserver la ressource en eau et éviter les pollutions
- >> Préserver les grandes entités naturelles
- >> Protéger le patrimoine naturel caractéristique des paysages d'une commune de vallée
- >> Préserver les coupures d'urbanisation et les perspectives paysagères
- >> Protéger les personnes et les biens face aux risques
- >> Traduire les risques en urbanisme
- >> Veiller à l'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement bâti et naturel



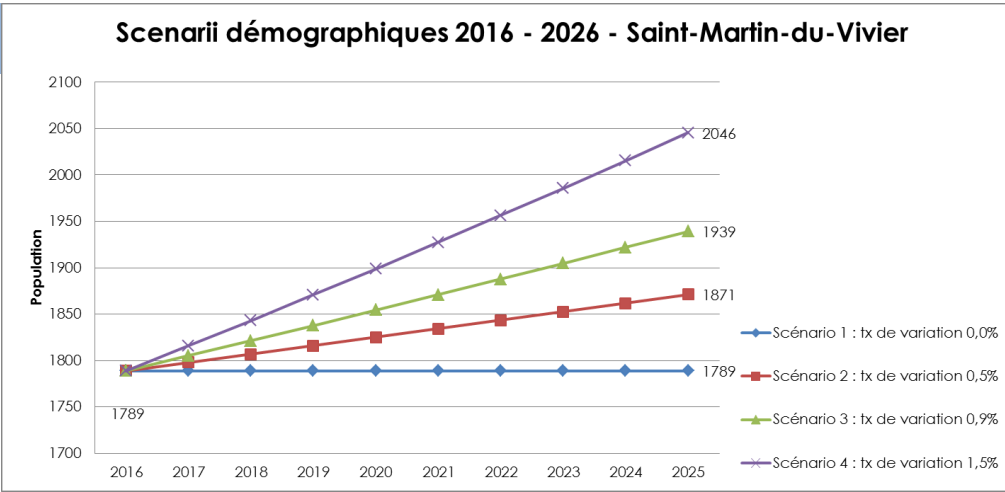


Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les objectifs démographiques

4 scénarii démographiques ont été soumis aux élus pour les 10 prochaines années. Les logements et habitants de la Résidence de la Ferme ont été compatibles dans les données 2016. Le scénario retenu, au regard des ambitions des élus, du contexte territorial et du cadre supra-communal est le n°3 :

- Accueillir environ 160 – 170 habitants d'ici 2026, un besoin d'environ 95 logements**
- Taux d'occupation des ménages retenu sur la période 2016 – 2026 : 2,5 habitants par logement**
- Point mort estimé à environ 28 logements**



- Scénario 1 : « Maintenir le niveau de population actuelle »**
28 logements à produire pour tenir compte du desserrement des ménages et l'évolution de la structure du parc de logements (point mort)
- Scénario 2 : « Envisager une croissance démographique mesurée d'ici 10 ans »**
Taux de variation annuel de 0,5% à partir de 2016
91 habitants en plus sur 10 ans (= 28 + 36 logements)
- Scénario 3 : « relancer la croissance démographique d'ici 10 ans »**
Taux de variation annuel de 0,9% à partir de 2016
168 habitants en plus sur 10 ans (= 28 + 67 logements)
- Scénario 4 : « croissance démographique très ambitieuse permettant de dépasser le seuil de 2000 habitants »**
Taux de variation annuel de 1,5% à partir de 2016
287 habitants en plus sur 10 ans (= 28 + 115 logements)

Le potentiel territorial



- ✓ Les sites et zones de contraintes ;
- ✓ Les contraintes d'urbanisation ;
- ✓ Les contraintes d'inconstructibilité.



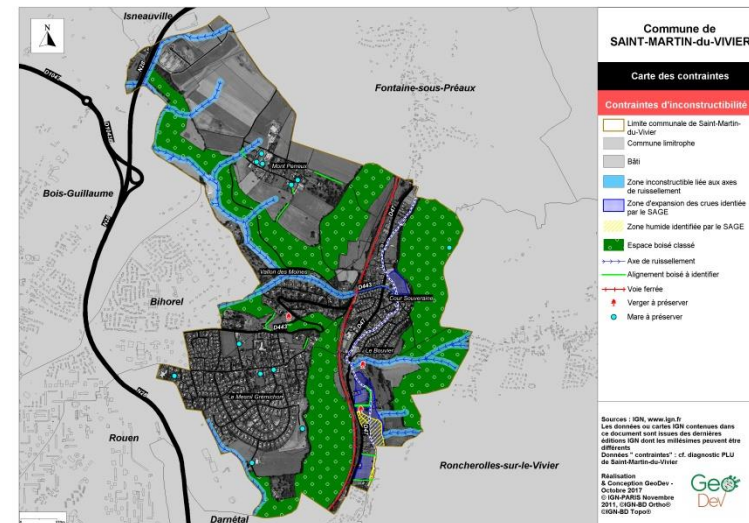
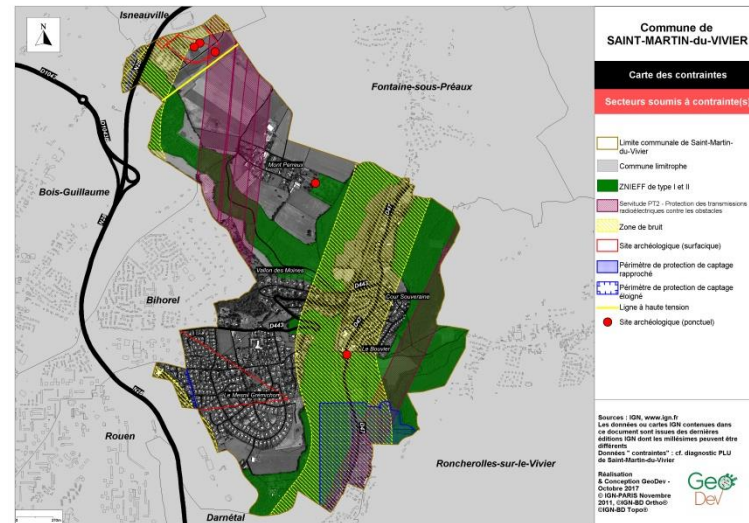
Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

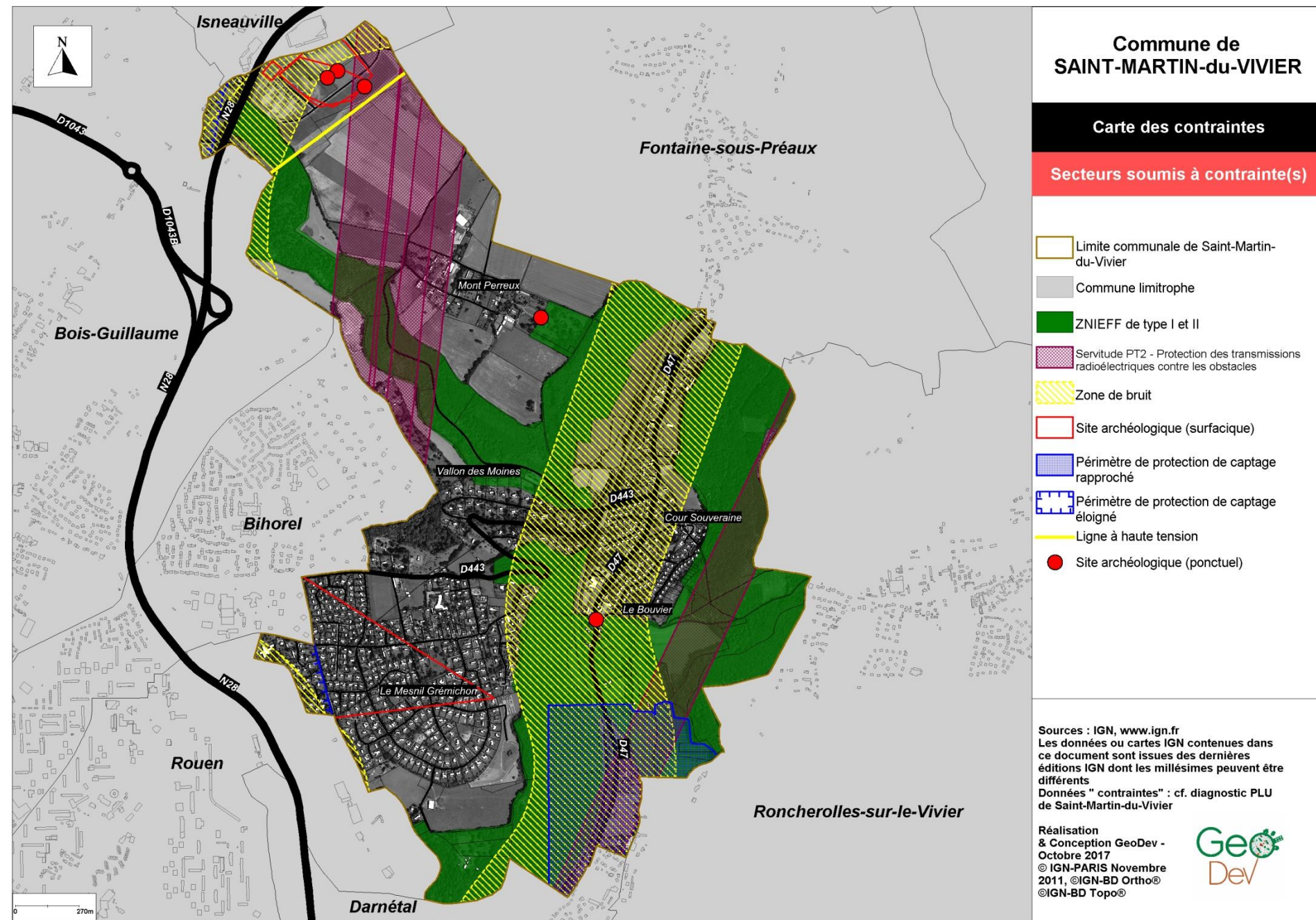
Le potentiel territorial

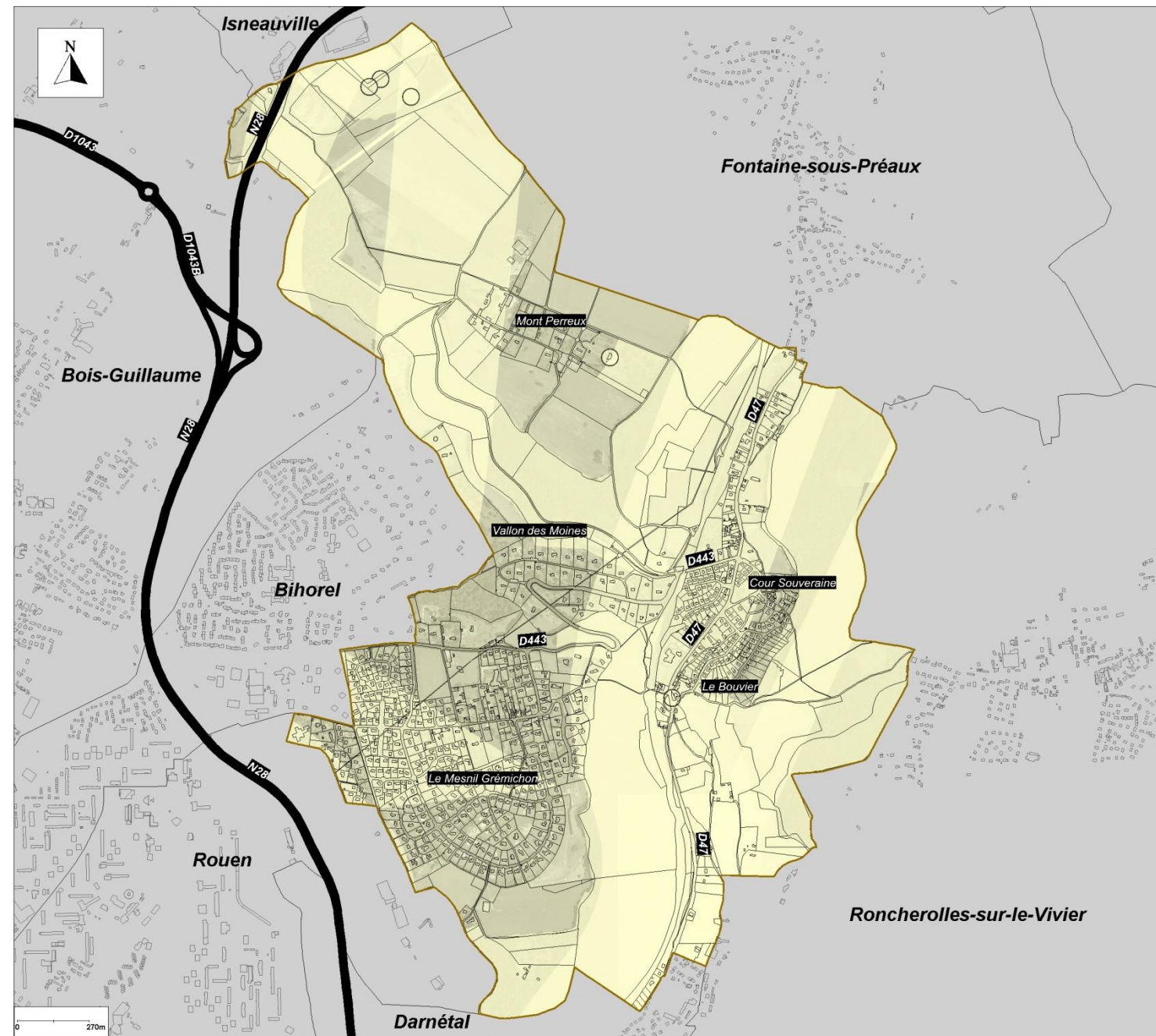
Ce travail a permis d'identifier **le potentiel territorial**, qui dans un premier temps détaille **l'intégralité des contraintes** puis dans un deuxième temps, fait **ressortir les espaces qui n'y sont pas sujets**.

Les contraintes à l'aménagement ont été organisées en trois catégories en fonction du degré de contrainte :

- ✓ **Les secteurs soumis à contraintes (1^{er} niveau) :** il s'agit de contraintes légères, qu'il est toutefois nécessaire de prendre en compte dans tous projets d'urbanisation (lignes électriques, périmètres éloignés de captage, sites archéologiques, zones de bruit, ZNIEFF, etc.) ;
- ✓ **Les contraintes à l'urbanisation (2^{ème} niveau) :** ces secteurs sont soumis à des contraintes moyennes qui obligent les projets d'urbanisation à se conformer à certaines dispositions (cavités souterraines, périmètres de réciprocité liés à la présence d'une exploitation agricole, etc.) ;
- ✓ **Les contraintes d'inconstructibilité (3^{ème} niveau) :** ce sont des contraintes fortes et strictes qui sont irrévocables (périmètres d'inconstructibilité liés à la présence d'un axe de ruissellement, espaces boisés, mares,...).




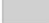
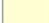




**Commune de
SAINT-MARTIN-du-VIVIER**

Carte des contraintes

Secteurs soumis à contrainte(s)

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Secteurs soumis à contrainte(s)

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation & Conception GeoDev - Octobre 2017
 © IGN-PARIS Novembre 2011, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®








0 270m

Commune de
SAINT-MARTIN-du-VIVIER

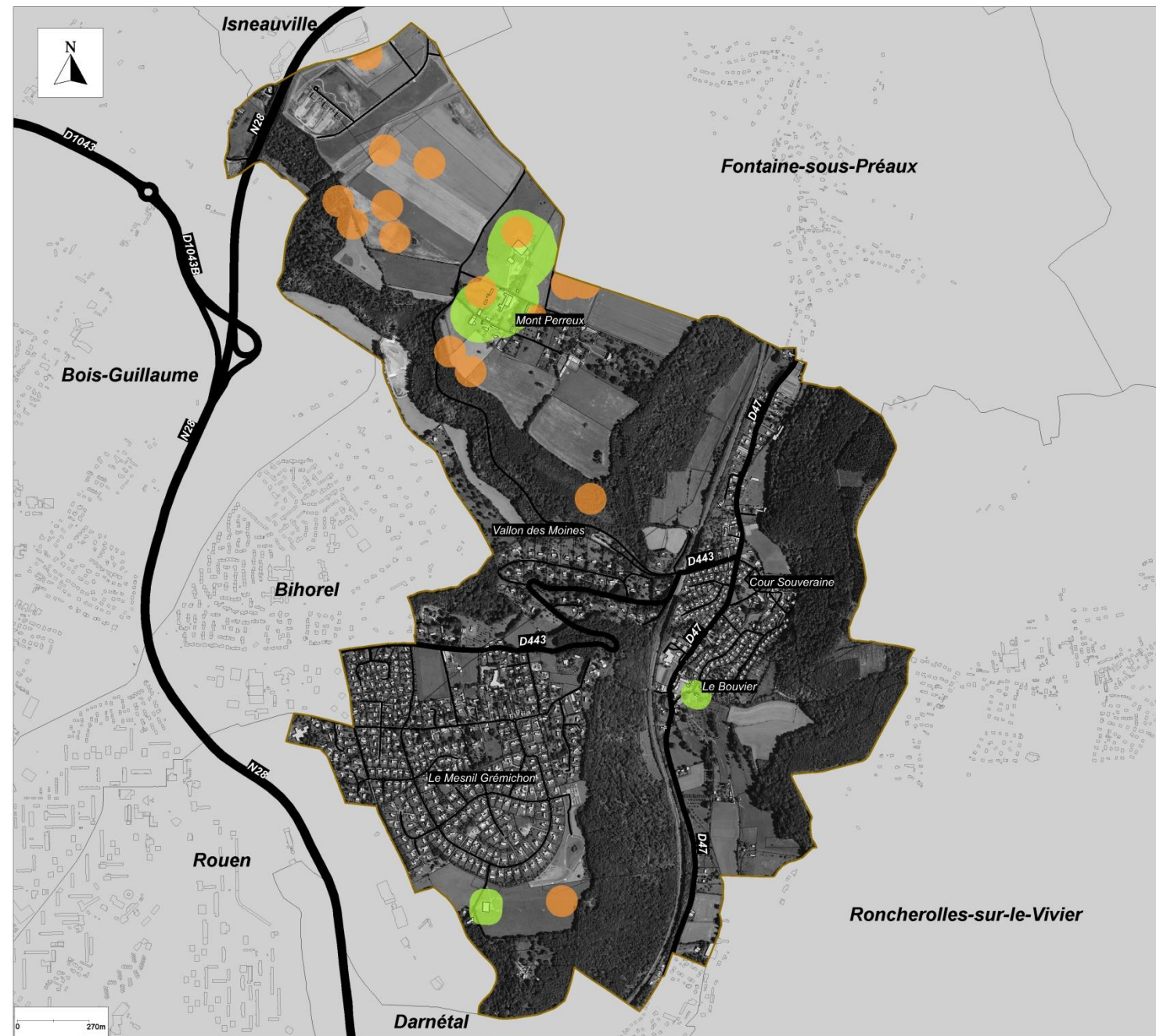
Carte des contraintes

Contraintes à l'urbanisation

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Bâti
-  Périmètre de réciprocité lié à l'activité agricole
-  Zone d'inconstructibilité liée à la présence d'un indice de cavité souterraine

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier





Réalisation
 & Conception GeoDev -
 Septembre 2016
 © IGN-PARIS Novembre
 2011. ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®



Commune de
SAINT-MARTIN-du-VIVIER

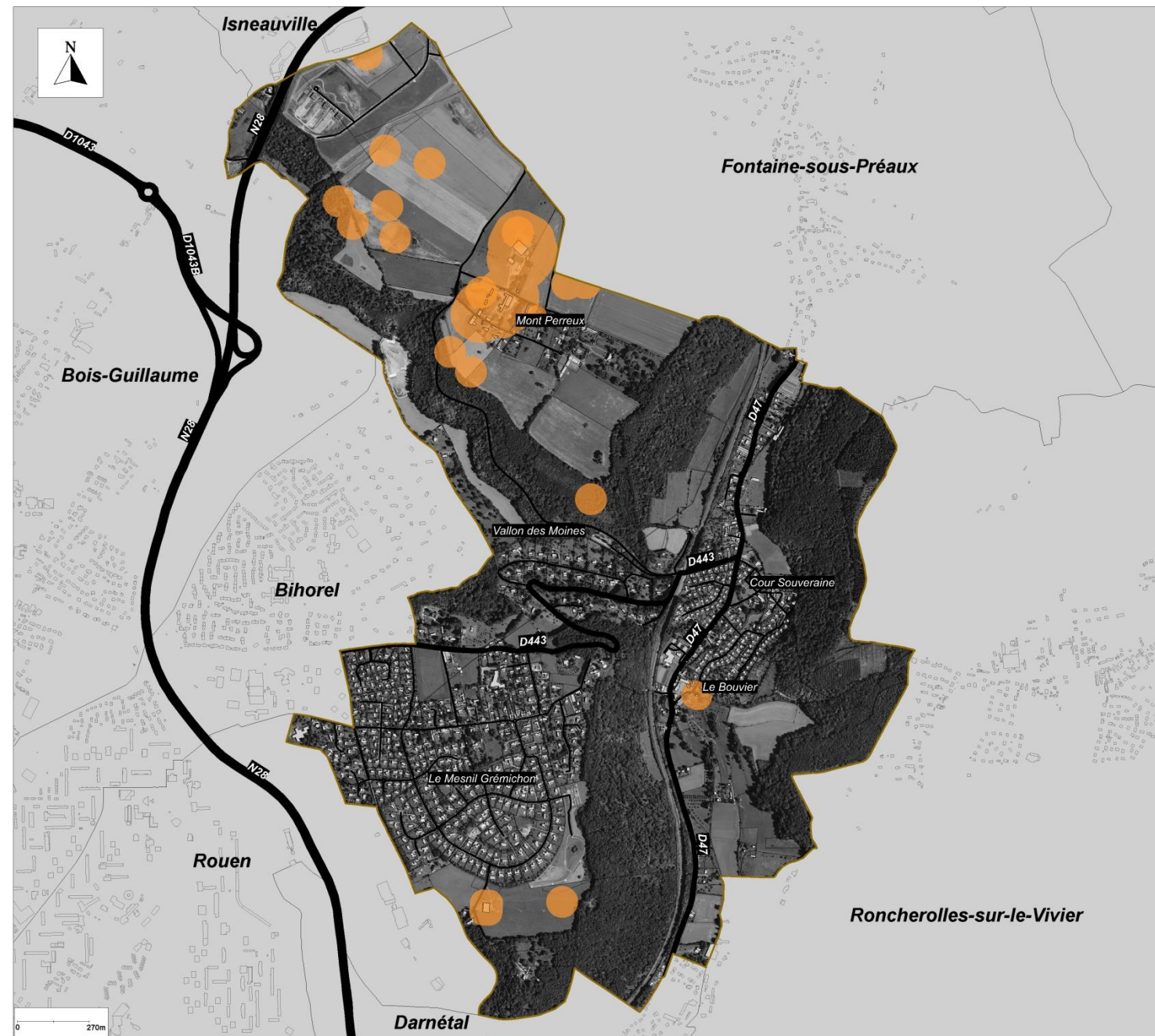
Carte des contraintes

Contraintes à l'urbanisation

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Bâti
-  Contraintes à l'urbanisation

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation
 & Conception GeoDev -
 Septembre 2016
 © IGN-PARIS Novembre
 2011, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®



Commune de SAINT-MARTIN-du-VIVIER

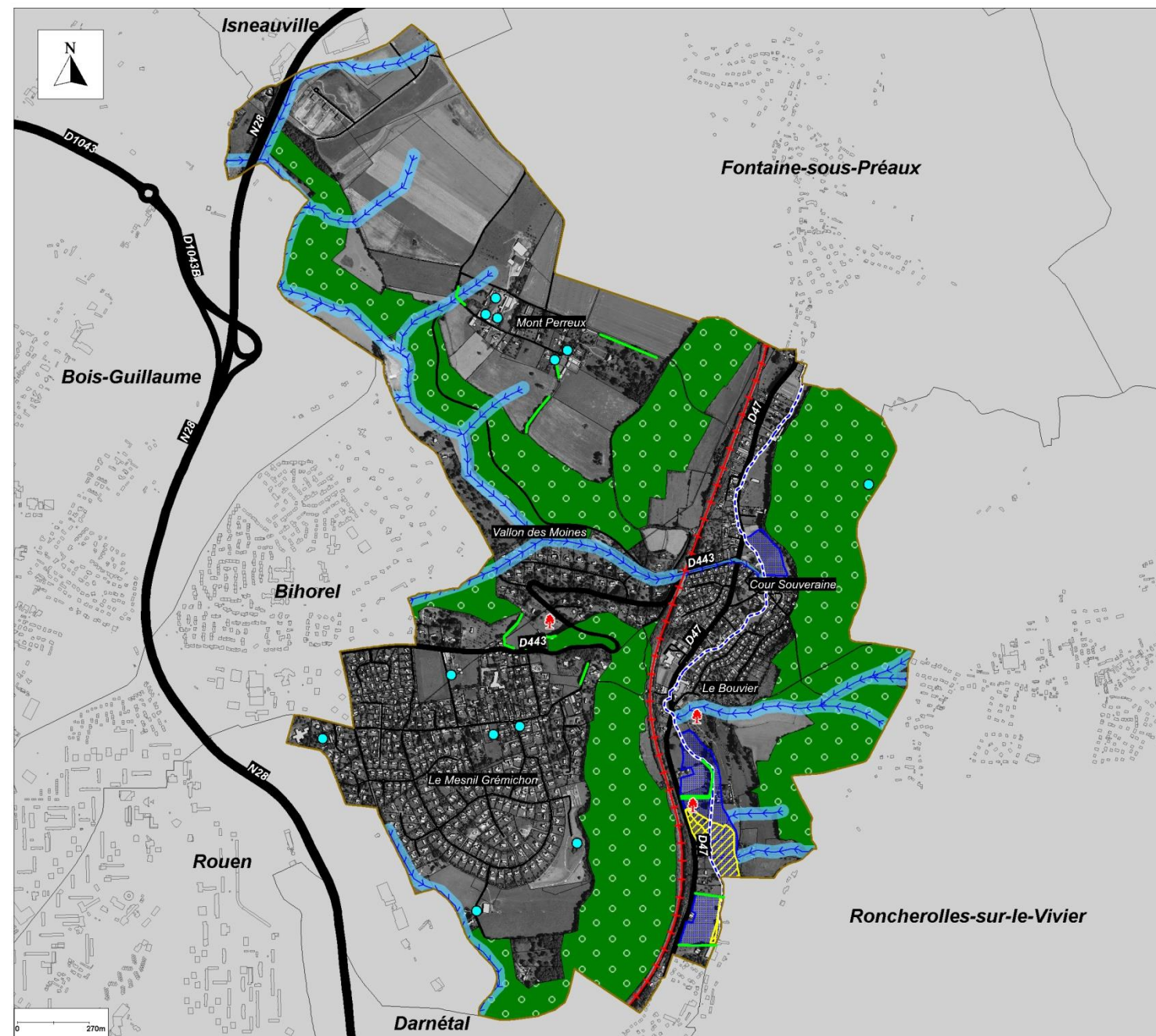
Carte des contraintes

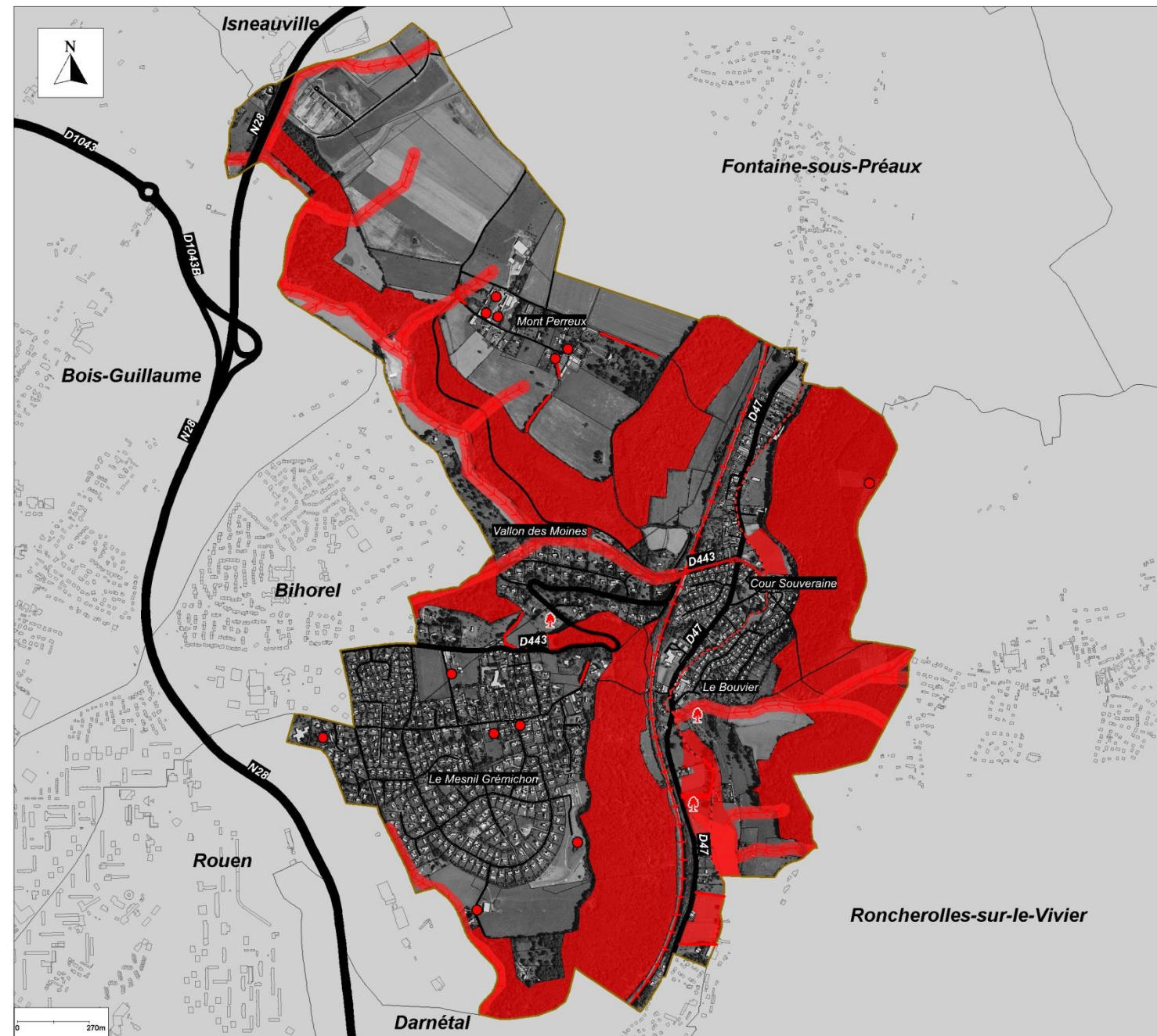
Contraintes d'inconstructibilité

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Bâti
-  Zone inconstructible liée aux axes de ruissellement
-  Zone d'expansion des crues identifiée par le SAGE
-  Zone humide identifiée par le SAGE
-  Espace boisé classé
-  Axe de ruissellement
-  Alignement boisé à identifier
-  Voie ferrée
-  Verger à préserver
-  Mare à préserver

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes " : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation
 & Conception GeoDev -
 Octobre 2017
 © IGN-PARIS Novembre
 2011, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®


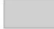






Commune de SAINT-MARTIN-du-VIVIER

Carte des contraintes

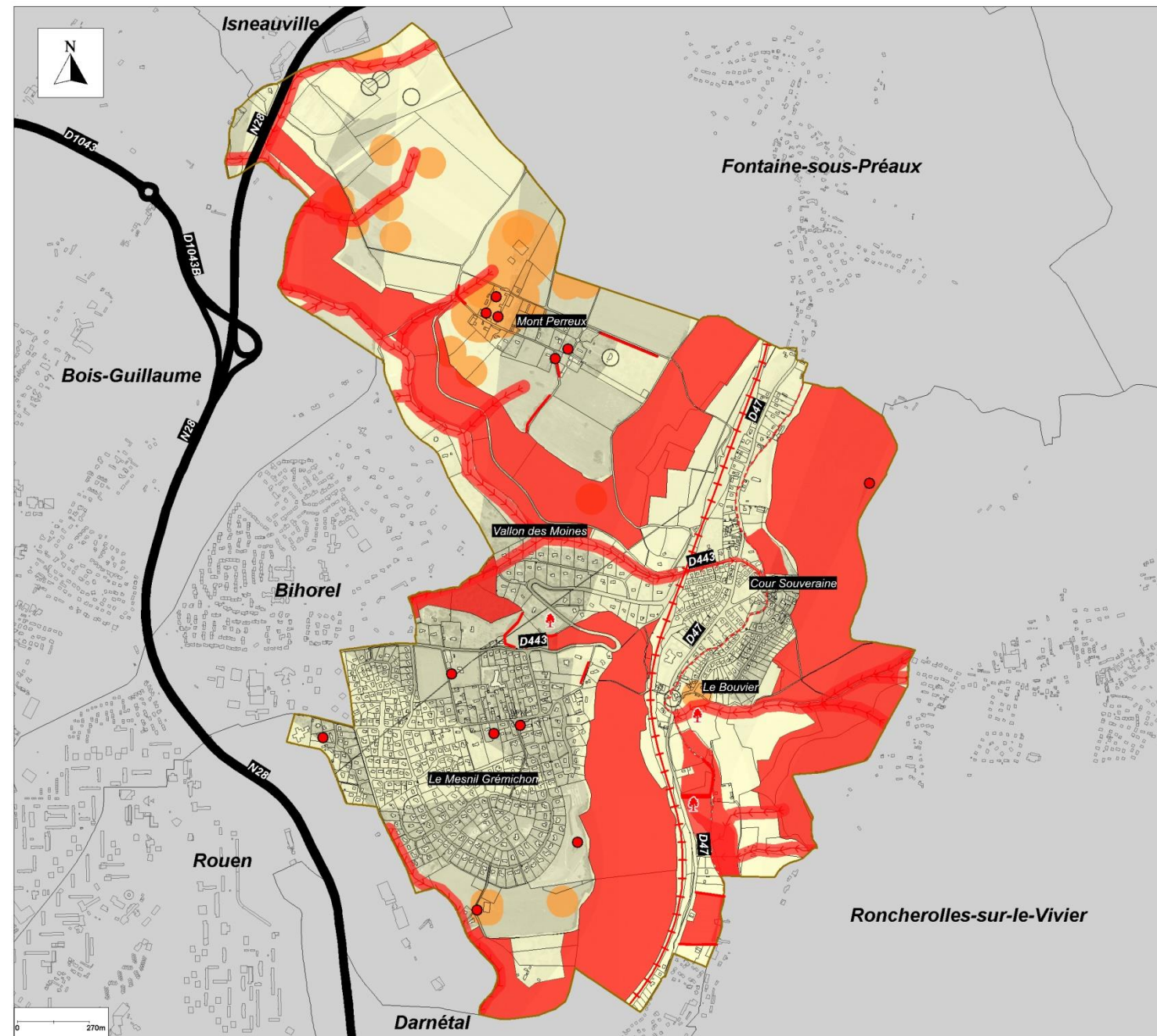
Contraintes d'inconstructibilité

-  Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
-  Commune limitrophe
-  Bâti
-  Contraintes d'inconstructibilité

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes" : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation
 & Conception GeoDev -
 Octobre 2017
 © IGN-PARIS Novembre
 2011, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®





Commune de SAINT-MARTIN-du-VIVIER

Carte des contraintes

Recensement général des servitudes et des enjeux environnementaux

- Limite communale de Saint-Martin-du-Vivier
- Commune limitrophe
- Bâti
- Secteur(s) soumis à contrainte(s)
- Contraintes à l'urbanisation
- Contraintes d'inconstructibilité

Sources : IGN, www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Données " contraintes " : cf. diagnostic PLU de Saint-Martin-du-Vivier

Réalisation
& Conception GeoDev -
 Octobre 2017
 © IGN-PARIS Novembre
 2011, ©IGN-BD Ortho®
 ©IGN-BD Topo®



La vision prospective



Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La vision des élus du devenir communal

Les membres du conseil municipal ont été soumis à un questionnaire sur le devenir de la commune de Saint-Martin-du-Vivier. Le questionnaire proposé était construit autour de 8 thématiques :

- Habitat
- Protection du patrimoine
- Transports et déplacements
- Développement économique
- Equipements publics et services
- Agriculture
- Cadre de vie
- Programme d'actions

L'objectif de ce questionnaire était d'**identifier les pistes d'amélioration et les orientations** à intégrer dans le document d'urbanisme.

Plusieurs axes de réflexion ont pu être identifiés. Ci-après quelques remarques évoquées dans les questionnaires :

- ✓ Poursuivre la construction de logements individuels et l'accèsion à la propriété ;
- ✓ Développer les logements adaptés aux besoins des personnes âgées et des jeunes ménages ;
- ✓ Veiller à l'intégration architecturale des nouvelles constructions ;
- ✓ Sécuriser les déplacements dans le village ;
- ✓ Aménager un cœur de bourg autour de la mairie et des équipements ;
- ✓ Préserver le caractère patrimonial et authentique de la commune.



Questionnaire « Projet d'Aménagement et de Développement Durables »





Préambule du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les orientations s'organisent en 5 thématiques s'appuyant sur les grands domaines d'intervention des Plans Locaux d'Urbanisme définis par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme :

- **Habitat et fonctionnement urbain**
- **Transport et déplacements**
- **Activités économiques**
- **Paysage et patrimoine**
- **Environnement**



Le PADD du PLU de Saint-Martin-du-Vivier a été travaillé en cohérence avec les objectifs de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010 et qui a profondément modifié le contenu des PLU, et en particulier des PADD.

Ainsi, des objectifs chiffrés de maîtrise de la consommation d'espaces sont fixés dans le cadre de ce document. La préservation et la remise en état des continuités écologiques est également un enjeu affiché du PADD de Saint-Martin-du-Vivier.





- **HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN**
- **TRANSPORT ET DEPLACEMENTS**
- **ACTIVITES ECONOMIQUES**
- **PAYSAGE ET PATRIMOINE**
- **ENVIRONNEMENT**





A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

Les grands objectifs pour Saint-Martin-du-Vivier sont...

... promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer les centralités (6)

... adapter l'offre de logements aux besoins de la commune (4)

... conforter l'offre en équipements et services publics (5)





A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.1. Promouvoir une gestion économe de l'espace et confirmer les centralités

- ▶ **Favoriser la densification des espaces urbanisés** et la mobilisation des terrains bien situés et déjà équipés **en particulier dans le village et au Mesnil-Grémichon**
- ▶ **Anticiper l'évolution** de secteurs en reconversion potentielle (exploitation maraîchère, imprimerie...)
- ▶ **Limiter l'étalement urbain** vers les terres agricoles et les espaces naturels
- ▶ **Autoriser les nouvelles constructions dans le hameau structuré du Vallon des Moines**, sans étendre les parties actuellement urbanisées
- ▶ **Permettre l'évolution du hameau du Mont-Perreux** sans remettre en cause le caractère aéré et patrimonial de ce secteur
- ▶ **Interdire les nouvelles constructions** dans les espaces périphériques peu urbanisés notamment au Sud du village

>> OBJECTIFS CHIFFRES

160 - 170 habitants supplémentaires

Environ 95 logements à produire, soit 9 à 10 par an

Limiter la consommation d'espaces à 2% de la surface communale

Objectif de consommation d'espaces agricoles et naturels pour l'habitat : 5 ha



Secteur pavillonnaire dans le village



Hameau structuré du Vallon des Moines



Secteur patrimonial du Mont-Perreux



A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.2. Adapter l'offre de logements aux besoins de la commune

- ▶ **Augmenter de façon maîtrisée la capacité du parc de logements** de la commune
- ▶ **Développer des programmes de logements denses** s'intégrant dans le fonctionnement urbain du village
- ▶ **Veiller à la mixité des formes urbaines et des types de logements** en cohérence avec les besoins des futurs Saint-Martinais (logements individuels, groupés, intermédiaires,...)
- ▶ **Privilégier un programme de construction diversifiant l'offre en logements** et répondant aux parcours résidentiels des ménages

« Il faut promouvoir la mixité sociale et urbaine »

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

Depuis 2003, 53 nouvelles habitations ont été réalisées (dont 35 de la Résidence de la Ferme dans la vallée, zone INA du POS) 2,4 ha en extension du tissu urbain pour 36 logements, soit plus de 15 constructions / ha



Accession à la propriété – ZAC de l'Orée du Bois

>> OBJECTIFS CHIFFRES
Respecter les objectifs du SCOT de 15-20 logements / ha dans les secteurs d'opération d'aménagement



A. HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

A.3. Conforter l'offre en équipements et services publics

► **Conforter les structures d'équipement public** existantes (équipements scolaires et périscolaires, mairie, équipements sportifs, église, Maison Normande...)

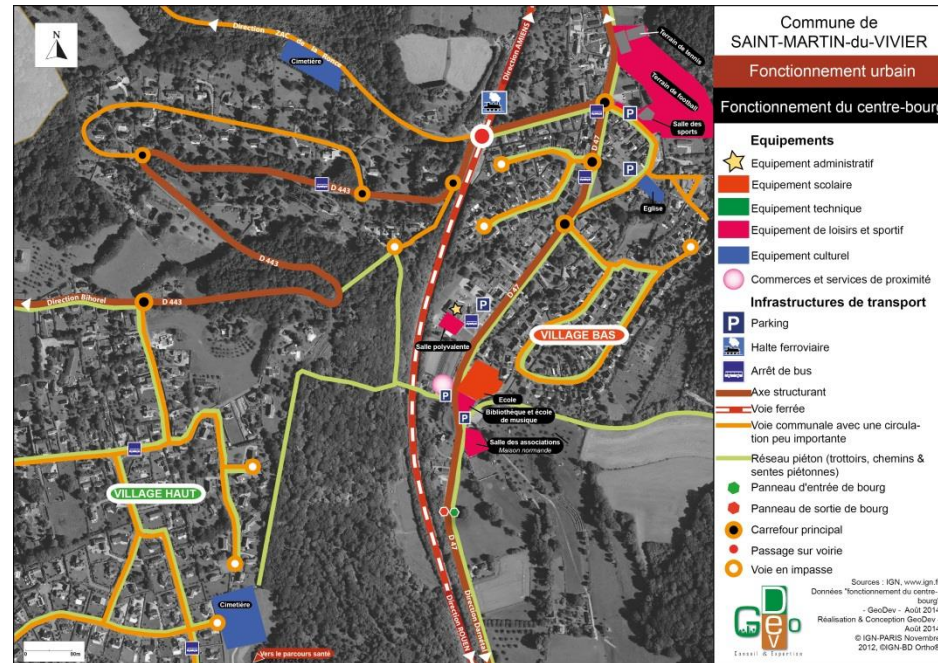
► **Adapter l'offre en équipements et services de proximité** (création d'une crèche ou d'un équipement pour la petite enfance, parc de jeux...)

► **Affirmer l'attractivité du centre-bourg et du Mesnil-Grémichon** et la mixité fonctionnelle (habitat, équipements, activités...)

► **Conserver le pôle d'équipements sportifs** (terrains de football et de tennis, salle de sport) comme espace d'aération et de convivialité intergénérationnelle

► Appréhender le déploiement des réseaux et services numériques

« Créer un cœur de village autour des équipements »



SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN

ELEMENTS DE CONTEXTE	
Bâti	Réseau viarie principal
Espaces boisés	Réseau viarie secondaire
Espaces agricoles et autres occupations	Réseau ferré
	Chemins piétons
	Limites communales
	Réseau hydrographique

A1. PROMOUVOIR UNE GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE ET CONFIRMER LES CENTRALITES

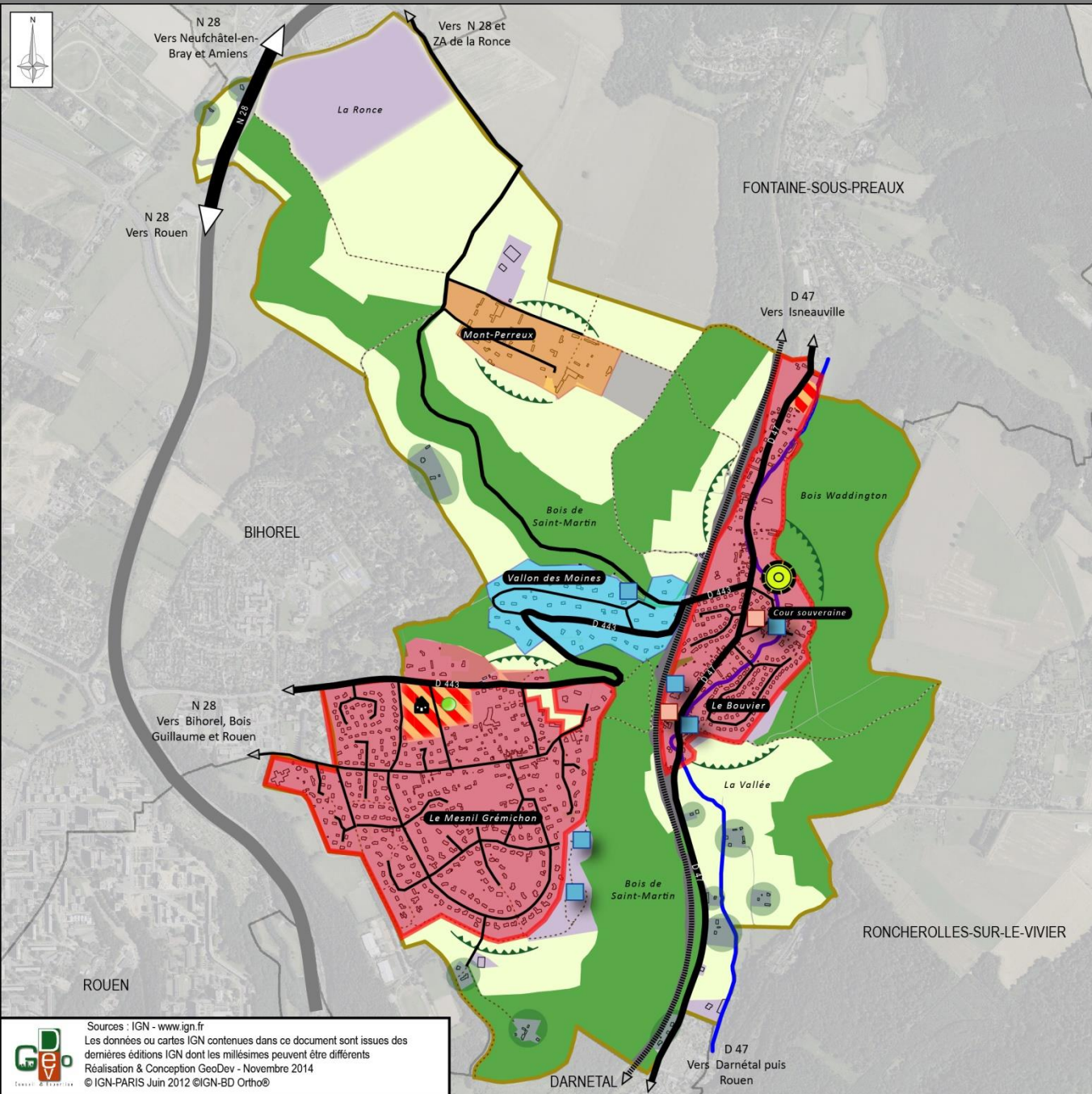
- Favoriser la densification des espaces urbanisés
- Limiter l'étalement urbain
- Anticiper l'évolution de secteurs en reconversion potentielle
- Autoriser les nouvelles constructions dans le hameau structuré du Vallon des Moines
- Permettre l'évolution du hameau du Mont-Perreux sans remettre en cause le caractère aéré et patrimonial
- Interdire les nouvelles constructions en secteurs diffus

A2. ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AUX BESOINS DE LA COMMUNE

- Augmenter la capacité du parc de logements
- Développer des programmes de logements denses
- Veiller à la mixité des formes urbaines et des types de logements
- Privilégier un programme de construction diversifiant l'offre en logements

A3. CONFORTER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

- Conforter les équipements publics existants
- Adapter l'offre en équipements
- Affirmer l'attractivité des centralités communales
- Conserver le pôle d'équipements sportifs comme espace d'aération
- Appréhender le déploiement des réseaux et services numériques





- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT





B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

Les grands objectifs pour Saint-Martin-du-Vivier sont...

... encadrer l'évolution du réseau viaire actuel (5)

... compléter le réseau de cheminements doux (5)

... encourager le développement des transports collectifs (4)





B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.1. Encadrer l'évolution du réseau viaire actuel

- ▶ **Sécuriser les déplacements de tous les usagers dans le village** (réduction de la vitesse, sécurisation des accès existants – sur la RD443 notamment, valorisation des entrées de bourg – entrée de village Sud, réorganisation du schéma de circulation de la Route de la Vallée en sortie d'école et des équipements...)
- ▶ **Aménager et sécuriser les routes**, notamment l'Avenue du Mesnil Grémichon et l'Avenue de la Hêtraie, de sorte que les circulations soient sécurisées (véhicules + vélos + piétons ; élargissement de voiries)
- ▶ **Améliorer les liaisons** entre le village de vallée et le Mesnil-Grémichon
- ▶ **Encadrer la création de nouveaux accès** route de la Vallée et Avenue du Mesnil Grémichon (RD47 et RD 443)

Encadrer les nouveaux accès Route de la Vallée



Stationnement à proximité de la halte ferroviaire



B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.2. Compléter le réseau de cheminements doux

- ▶ **Organiser les déplacements doux** vers les pôles de vie saint-martinais et améliorer l'accessibilité aux équipements et espaces publics pour toutes les populations
- ▶ **Créer des liaisons douces** entre la vallée et le plateau, entre les secteurs périphériques et le village
- ▶ **Conforter le réseau de chemins de randonnée** et proposer des circuits touristiques
- ▶ **Imposer la réalisation d'infrastructures sécurisées** pour les déplacements doux lors de la réalisation du programme de logements
- ▶ **Créer des stationnements « vélos »** près des équipements publics

« Affirmer des continuités douces pour les déplacements quotidiens des saint-martinais »



Organiser les déplacements doux vers les pôles de vies



Conforter le réseau de chemins de randonnées



B. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

B.3. Encourager le développement des transports collectifs

- ▶ **Accompagner l'optimisation de la desserte en transports en commun** permettant de renforcer l'accessibilité aux pôles de services et au pôle rouennais
- ▶ **Faciliter les déplacements vers la halte ferroviaire** du village (cheminements piétons et cyclables,...)
- ▶ **Faciliter l'accès aux arrêts de car** pour développer l'utilisation des transports en commun
- ▶ **Adapter l'offre en stationnement** à proximité de la **halte ferroviaire** (voitures et cycles)

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

*Il y a une halte ferroviaire sur le territoire communal
Aucune ligne de bus ne dessert le territoire de Saint-Martin-du-Vivier
Service de transport à la demande (Filo'R)
Transport scolaire (lignes 70 et 95)*



Faciliter l'accès au système Filo'R



Halte ferroviaire

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

ELEMENTS DE CONTEXTE	Réseau viarie principal
Bâti	Réseau viarie secondaire
Espaces boisés	Réseau ferré
Espaces agricoles et autres occupations	Chemins piétons
	Limites communales
	Réseau hydrographique

B.1 ENCADRER L'EVOLUTION DU RESEAU VIAIRE ACTUEL

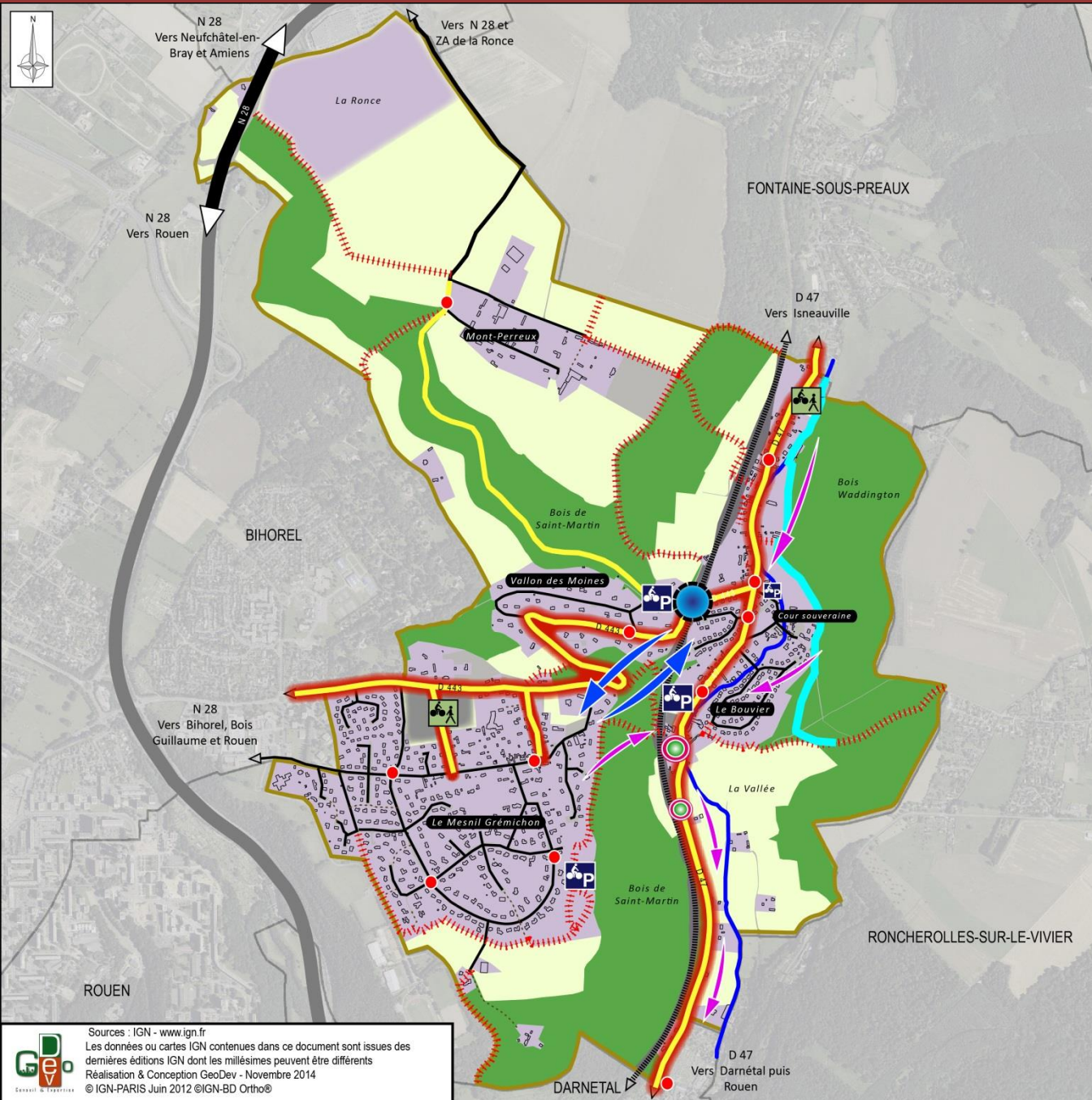
- Sécuriser les déplacements de tous les usagers
- Aménager et sécuriser les routes et les accès
- Améliorer les liaisons entre le village de vallée et le Mesnil-Grémichon
- Encadrer la création de nouveaux accès

B.2 COMPLETER LE RESEAU DE CHEMINEMENT DOUX

- Organiser les déplacements doux vers les pôles de vies saint-martinais
- Créer des liaisons douces
- A conforter A (re)créer
- Conforter le réseau de chemins de randonnées et proposer des circuits touristiques
- Imposer la réalisation d'infrastructures sécurisées pour les déplacements doux lors de la réalisation des programmes de logements
- Créer des stationnements voitures et cycles près des équipements publics

B.3 ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS

- Accompagner l'optimisation de la desserte en transport en commun
- Faciliter les déplacements vers la halte ferroviaire du village
- Faciliter l'accès aux arrêts de car
- Adapter l'offre en stationnement à proximité de la halte ferroviaire



Sources : IGN - www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
 Réalisation & Conception GeoDev - Novembre 2014
 © IGN-PARIS Juin 2012 ©IGN-BD Ortho®





- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT





C. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les grands objectifs pour Saint-Martin-du-Vivier sont...

... pérenniser l'activité agricole (4)

... Valoriser les spécificités de l'activité communale (6)



C. ACTIVITES ECONOMIQUES

C.1. Pérenniser l'activité agricole

- ▶ **Promouvoir une agriculture durable** dans le respect du terroir normand
- ▶ Maintenir le **bâti agricole à distance du bâti à dominante d'habitat** et inversement
- ▶ Assurer les **continuités agricoles** à l'échelle du terroir
- ▶ **Ne pas miter les grands ensembles agricoles**

« Limiter la consommation d'espaces agricoles »

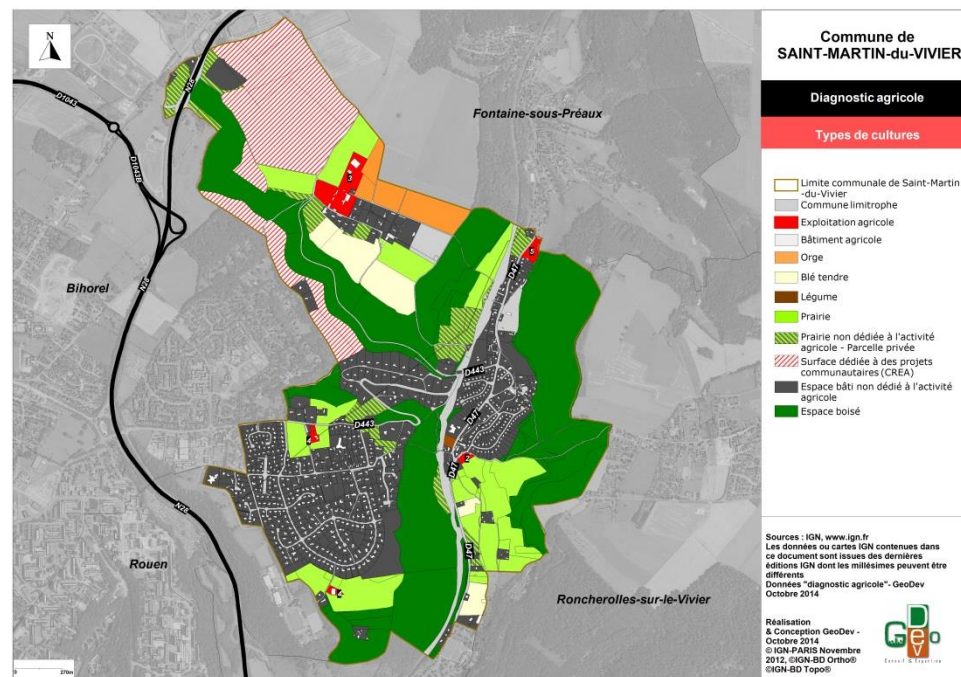
>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

4 sites principaux d'exploitation agricole et 1 site secondaire

87,1 ha de SAU communale soit 17,4% du territoire communal (dont 60,5 ha sur la plaine de la Ronce)

95% des terres agricoles sont utilisées par des exploitants de Saint-Martin-du-Vivier

Le maintien de l'activité est assuré pour 3 des 4 exploitations



Corps de ferme en activité au Mont-Perreux

C. ACTIVITES ECONOMIQUES

C.2. Valoriser les spécificités de l'activité communale

► **Favoriser le maintien du dernier commerce de proximité** situé dans le village

► **Définir les emprises nécessaires** pour le développement de la zone d'activités de la Plaine de la Ronce en cohérence avec les projets de la Métropole Rouen Normandie

► **Faciliter le fonctionnement des entreprises et l'implantation de nouvelles entreprises** sur la Plaine de la Ronce, en adaptant les règles d'urbanisme

► **Soutenir le potentiel de développement des petites et moyennes entreprises** réparties sur tout le territoire communal (la Bertelière, artisans, etc.)

► **Développer le tourisme vert** (gîtes, chambres d'hôtes, chemins de randonnée,...)

► **Développer les grandes infrastructures de déplacement à des fins touristiques** en lien avec l'histoire et les atouts environnementaux de la commune (pistes cyclables, chemins de randonnée,...)

Le dernier commerce de proximité



Secteur concerné par le développement de la ZA de la Ronce



SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ACTIVITES ECONOMIQUES

ELEMENTS DE CONTEXTE

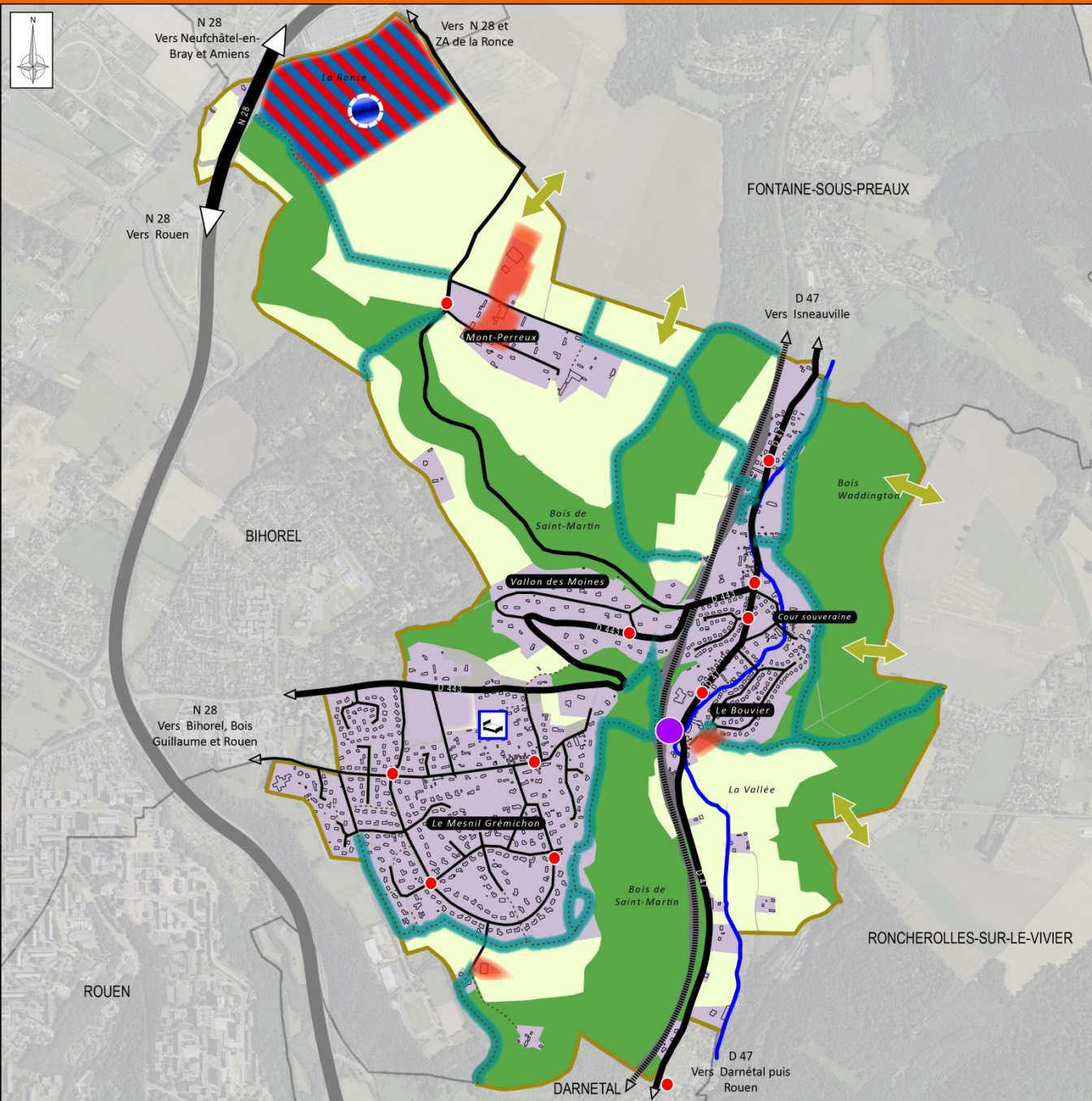
Bâti	Réseau viarie principal
Espaces boisés	Réseau viarie secondaire
Espaces agricoles et autres occupations	Réseau ferré
	Chemins piétons
	Limites communales
	Réseau hydrographique

C.1 PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE

- Promouvoir une agriculture durable dans le respect du terroir normand
- Maintenir le bâti agricole à distance du bâti à dominante d'habitat
- Assurer les continuités agricoles à l'échelle du terroir
- Ne pas mitiger les grands ensembles agricoles

C.2 VALORISER LES SPECIFICITES DE L'ACTIVITE COMMUNALE

- Favoriser le maintien du dernier commerce de proximité
- Définir les emprises nécessaires pour développement de la zone d'activités de la Ronce
- Faciliter le fonctionnement des entreprises et l'implantation de nouvelles entreprises
- Soutenir le potentiel développement des petites et moyennes entreprises
- Développer le tourisme vert (gîtes, chambres d'hôtes, chemins de randonnées,...)
- Développer les grandes infrastructures de déplacements à des fins touristiques





- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT





D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les grands objectifs pour Saint-Martin-du-Vivier sont...

... conforter l'identité rurale d'une commune de vallée (5)

... préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels (6)





D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

D.1. Conforter l'identité rurale d'une commune de vallée

- ▶ **Identifier les constructions remarquables** qui contribuent à l'identité rurale et au passé industriel de Saint-Martin-du-Vivier (Château, belles bâtisses, moulin, pont, murs, portails,...)

- ▶ **Encadrer l'évolution urbaine des ensembles à forte valeur patrimoniale** (Parc du Château du Mont-Perreux, la Blondinière)

- ▶ Veiller à la **qualité architecturale** et à l'**insertion des nouvelles constructions** dans leur environnement paysager et bâti

- ▶ **Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles**, notamment en vue du développement de la zone d'activités de la Plaine de la Ronce et sur le secteur du Mont-Perreux

- ▶ **Encourager le changement de destination** des anciens bâtiments de caractère

>> RAPPELS DU DIAGNOSTIC

Nombreux éléments du patrimoine bâti identifié

Château du Mont-Perreux – ensemble à forte valeur patrimoniale



La Maison Normande - Patrimoine bâti remarquable

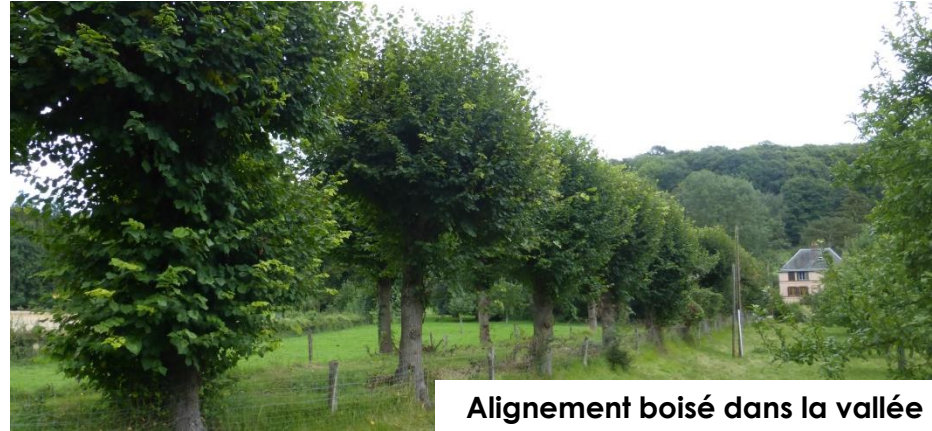


D. PAYSAGE ET PATRIMOINE

D.2. Préserver les unités paysagères et les grands ensembles naturels

- ▶ **Préserver les grands sites naturels remarquables** (ZNIEFF, zones humides, boisements...)
- ▶ **Valoriser la perception du Robec** dans le village
- ▶ **Protéger les éléments du patrimoine naturel** participant au paysage identitaire de Saint-Martin-du-Vivier (boisements, alignements boisés, vergers, mares, etc.)
- ▶ **Porter une attention particulière à l'interface ville/forêt**
- ▶ Maintenir **les perspectives paysagères et les coupures d'urbanisation** notamment dans la vallée et en entrée Sud du village
- ▶ Encourager les **plantations en essences locales**

« Conforter la trame verte et bleue »



Alignement boisé dans la vallée



Mare au Mont-Perreux



Ceinture verte à conforter

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PATRIMOINE ET PAYSAGE

ELEMENTS DE CONTEXTE

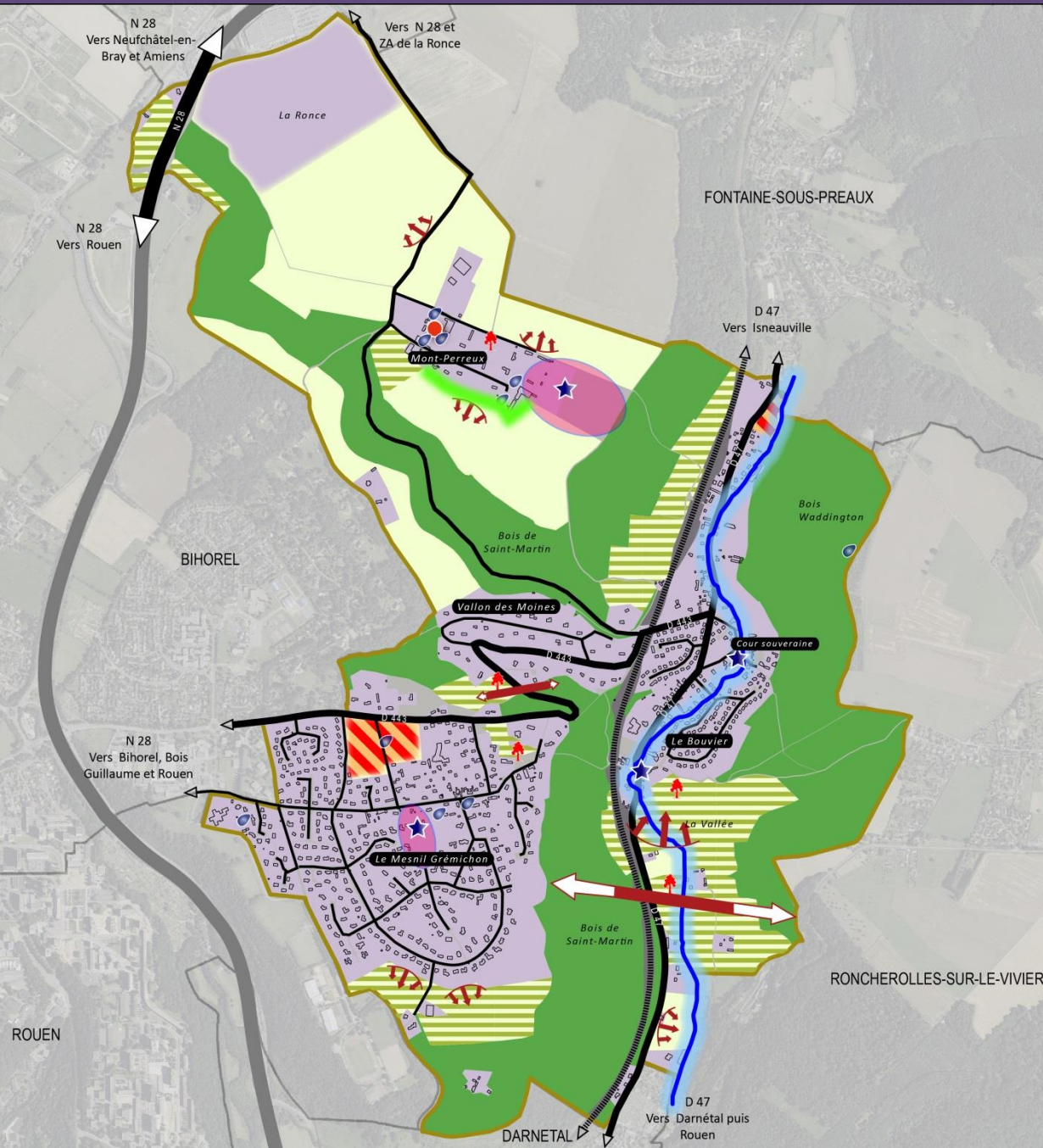
- | | |
|---|--------------------------|
| Bâti | Réseau viarie principal |
| Espaces boisés | Réseau viarie secondaire |
| Espaces agricoles et autres occupations | Réseau ferré |
| | Chemins piétons |
| | Limites communales |
| | Réseau hydrographique |

D.1 CONFORTER L'IDENTITE RURALE D'UNE COMMUNE DU BORD DE SEINE

- Identifier les constructions remarquables qui contribuent à l'identité rurale et au passé industriel de la commune
entités principales identifiées uniquement sur ce cartogramme
- Encadrer l'évolution urbaine des ensembles à forte valeur patrimoniale
- Veiller à la qualité architecturale et à l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement
- Soigner les transitions entre espaces bâtis et espaces agricoles
- Encourager le changement de destination des anciens bâtiments de caractère
entités principales identifiées uniquement sur ce cartogramme

D.2 PRESERVER LES UNITES PAYSAGERES ET LES GRANDS ENSEMBLES NATURELS

- Préserver les grands sites naturels remarquables
- Valoriser la perception du Robec dans le village
- Protéger les éléments du patrimoine naturel
- Alignement boisé
- Vergers
- Mares
- Porter une attention particulière à l'interface ville/forêt
- Maintenir les perspectives paysagères et les coupures d'urbanisation
- Coupures
- Perspectives
- Imposer les plantations en essences locales





- HABITAT ET FONCTIONNEMENT URBAIN
- TRANSPORT ET DEPLACEMENTS
- ACTIVITES ECONOMIQUES
- PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ENVIRONNEMENT





E. ENVIRONNEMENT

Les grands objectifs pour Saint-Martin-du-Vivier sont...

... préserver et valoriser les ressources (7)

... limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques (6)





E. ENVIRONNEMENT

E.1. Préserver et valoriser les ressources

- ▶ Restaurer le fonctionnement écologique du Robec et préserver les zones inondables
- ▶ Incorporer les champs d'expansion de crue dans la trame verte et bleue
- ▶ Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu en optimisant la **mise en place de dispositifs hydrauliques adaptés** lors de la réalisation du programme de logements
- ▶ **Préserver les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité** dans un souci de continuité de la trame verte et bleue (espaces boisés, prairies humides, le Robec,...)
- ▶ Définir les **conditions de gestion des déchets** dans les futures opérations d'aménagement (conditions et lieux de stockage, accès, conditions de desserte)
- ▶ Inciter à l'utilisation des **énergies renouvelables**
- ▶ Valoriser le site de l'ancienne cressonnière

Le Robec- Corridor écologique humide



Ancienne cressonnière - Zone humide dans la vallée



E. ENVIRONNEMENT

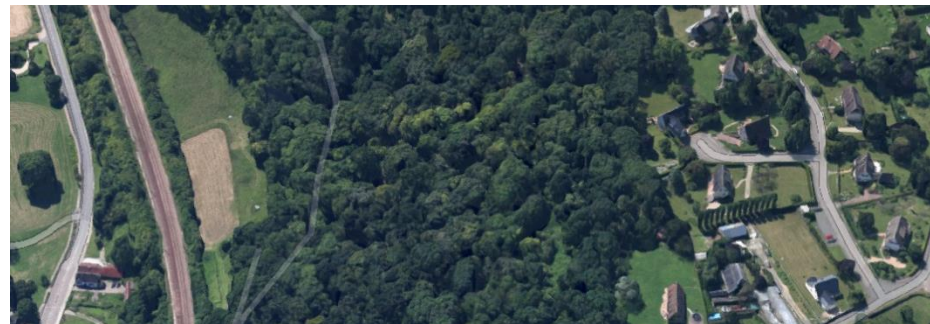
E.2. Limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

- ▶ **Tenir à distance** les zones d'extension résidentielle **des sources de risque** (ruissellement et remontées de nappes alluviales, effondrement, etc.)
- ▶ Conserver et créer, **les bois, les alignements boisés et les prairies naturelles**, afin de favoriser **l'infiltration et l'évacuation des eaux pluviales**
- ▶ **Maîtriser l'infiltration des eaux de ruissellement** à la parcelle et la rétention des eaux de toitures
- ▶ **Interdire les activités** dangereuses ou générant **d'importantes nuisances** (bruit, odeur, circulation,...)
- ▶ Réserver les **emplacements nécessaires** à la réalisation d'**ouvrages de lutte contre le ruissellement** à l'échelle du bassin versant en cohérence avec les projets de Rouen Métropole, notamment dans le vallon
- ▶ Réserver les **emprises nécessaires à la protection et à la valorisation du réseau de mares** communal

Terrains de football - Zone d'expansion des crues



La bois de Saint-Martin- Réserveur de biodiversité non humide



SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ENVIRONNEMENT

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Espaces boisés
- Espaces agricoles et autres occupations
- Réseau viaire principal
- Réseau viaire secondaire
- Réseau ferré
- Chemins piétons
- Limites communales
- Réseau hydrographique

E.1 PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES

- Restaurer le fonctionnement écologique du Robec et préserver les zones inondables
- Incorporer les champs d'expansion de crue dans la trame verte et bleue
- Maîtriser les rejets pluviaux dans le milieu
- Préserver les corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité
- Définir les conditions de gestion des déchets dans les futures opérations d'aménagement
- Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- Valoriser la créssonnière

E.2 LIMITER L'EXPOSITION DES PERSONNES ET DES BIENS AUX RISQUES

- Tenir à distance les zones d'extension résidentielle des sources de risque
- Conserver et créer les alignements boisés et les prairies naturelles
- Maîtriser l'infiltration des eaux de ruissellement à la parcelle et la rétention des eaux de toitures
- Interdire les activités nuisibles ou dangereuses
- Réserver les emplacements nécessaires à la réalisation d'ouvrages de lutte contre le ruissellement
- Réserver les emprises nécessaires à la protection et à la valorisation du réseau de mares communal



Sources : IGN - www.ign.fr
Les données ou cartes IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents
Réalisation & Conception GeoDev - Novembre 2014
© IGN-PARIS Juin 2012 ©IGN-BD Ortho®

